Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 21 (1916)

Artikel: Notes sur le château d'Angenstein
Autor: Maître, L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549811

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes sur le château d'Angenstein

(d'après W. MERZ : „*Burgen des Sisgaus*;“
VAUTREY; QUIQUEREZ, etc.)

par L. MAITRE, curé à Pfeffingen

Le château d'Angenstein, situé sur la commune de Duggingen, est bien en terre bernoise. Pas plus qu'à Pfeffingen et dans les ruines des châteaux si nombreux des environs de Bâle, on ne peut trouver trace de construction romaine. Il se distingue cependant des autres manoirs en ce que seul il est encore habité et que les parties les plus anciennes ont un cachet d'architecture de goût meilleur et beaucoup plus relevé que ses voisins. D'après les connaisseurs, elles remonteraient au XIIIe siècle; dans la suite, le château subit des adjonctions; on peut remarquer, grâce à la différence de construction, qu'il fut restauré après le tremblement de terre de 1356.

Angenstein occupe une situation très favorable; il commande le passage de la Birse qui, en cet endroit, est profondément encaissée entre deux rochers. Sans doute, jusqu'au XVIe siècle encore, la route principale d'Aesch à Zwingen passait par la montagne de Pfeffingen; mais d'après les documents, et vu l'existence du pont sur la Birse, une voie de communication venant de Duggingen et se prolongeant à l'est vers le Gilgenberg devait passer sous le rocher d'Angenstein; il était tout naturel dès lors que cette cluse fût gardée par un château.

Qui en fut le fondateur? On ne peut répondre à cette question qu'en émettant des suppositions plus ou moins probables. Par donation impériale, les terres longeant le Blauen jusqu'à la Birse d'un côté, et jusqu'au Rhin de l'autre, appartenaient bien à l'évêque de Bâle. Mais à droite de la rivière, Muttenz et les Wartenberg sont aux mains du Chapitre de Strasbourg; Münchenstein appartient aux comtes de Ferrette; Reichenstein, Birseck et Arlesheim, aux comtes de Fribourg. Il est à présumer que la terre d'Angenstein dépendait aussi de Ferrette et que de cette famille

elle passa à la maison d'Autriche, ce qui expliquerait les conditions singulières de ce castel qui, on le verra dans la suite, appartenait en partie au Chapitre de Bâle, en partie aux ducs d'Autriche.

Les comtes de Ferrette étaient issus d'une branche des comtes de Montbéliard, lesquels se considéraient avec orgueil *de prosapia regum Francorum.* On sait que le prince-évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, par un accord du 15 janvier 1271, avait acquis du comte Ulrich de Ferrette, du consentement de son fils Thiébaud, moyennant 850 marcs d'argent, le château et la ville de Ferrette, les château de Soyhières, de Blochmont, de Löwenbourg, de Morimont, de Liebstein et une foule d'autres possessions en Alsace. Quelques années après, Thiébaud céda encore l'avocatie d'Ajoie et d'autres terres contre 200 marcs d'argent. Tous les domaines acquis furent remis à titre de fiefs par l'Eglise de Bâle aux comtes de Ferrette. Thiébaud avait même pris l'engagement que, au cas où sa maison viendrait à manquer de descendants mâles, tous les fiefs retourneraient à l'évêque de Bâle. Il arriva que le comte Ulrich III décéda ne laissant que des filles. Néanmoins, le prince-évêque, Gérard de Vuippens, leur reconnut le droit de succéder à leur père (30 mai 1318); faute politique que l'évêque fut le premier à regretter, car Jeanne de Ferrette, l'aînée des filles, épousa le duc Albert d'Autriche, sixième fils de l'empereur Albrecht assassiné en 1308. Dès le 17 mars 1324, le duc Albert portait le titre de comte de Ferrette. Les actes de l'époque ne mentionnent pas Angenstein dans la liste des fiefs dévolus au duc, mais dès l'entrée de l'Autriche dans le comté de Ferrette, on voit cette maison devenir co-propriétaire, avec le Chapitre de Bâle, de la moitié du château d'Angenstein; d'où l'on peut conclure que les droits de la maison ducale dans la vallée de la Birse proviennent de l'héritage apporté à son époux par Jeanne de Ferrette.

Quoi qu'il en soit, les comtes de Thierstein, déjà maîtres de Pfeffingen, obtiennent comme vassaux de l'Autriche pour une part, et du Chapitre de Bâle pour l'autre part, la totalité du domaine d'Angenstein. La chancellerie, dans la liste des fiefs nobles, en fait mention en ces termes: «Item Walramus comes de Thierstein habet in feodo die phallatz grafschaft ze Basel (la charge de comte palatin de Bâle). Item curiam suam in Esch (=Aesch), ad quam spectant castrum et jura patronatus de Pheffingen et castrum Frohberg et castrum Engenstein et mediam partem Angen-

stein et alia bona ad dictam curiam spectantes (sic!) et ad hœ circa LX vel ultra milites et armigeros, de quibus unam partem homagii habent communiter ipse et Otto de Thierstein comes, patruus suus.» (C. F. W. Merz: die Burgen des Sisgaus.)

Engenstein, dont il est question dans ce document, devait être, d'après l'auteur cité, un fortin avancé bâti au XIVe siècle sur le versant nord du rocher d'Angenstein. Dans les différents récits relatant le tremblement de terre de 1356, on trouve le nom de Nouveau-Engenstein toujours associé à celui d'Angenstein; et dans la liste des fiefs détenus par les Münch, on lit expressément: Angenstein, *la maison du haut* avec ses dépendances; il devait donc y avoir une autre demeure située *plus bas*.

Aussi bien les Münch de Landskron sont-ils les premiers dont il soit fait mention comme arrière-feudataires d'Angenstein. Ils détenaient tout le château avec le fort avancé. Pour la partie appartenant à l'Autriche, ils eurent comme mandataire le noble écuyer Hennemann Schaler, qui dut en conséquence renoncer à toute juridiction sur Aesch au profit du comte Walraf de Thierstein. Dans cet acte, le comte Jean II de Habsbourg-Laufenbourg représente l'Autriche, comme du reste dans toutes les concessions de fiefs faites à cette époque par cette maison (9 mai 1338). Cependant, il ne semble pas que ce Hennemann Schaler soit resté longtemps en possession de sa charge; les Münch le remplacèrent par un intendant choisi parmi leurs vassaux.

Le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356 causa aussi de grands dommages à Angenstein. Aujourd'hui encore on peut voir sur le mur ouest une fissure qui provient sans doute de ce cataclysme. Mais le castel fut réparé. Au temps de la bataille de Sempach, il était habité par le noble chevalier Bourquard Münch de Landskron, le vieux, fils du noble de même nom déjà mentionné en 1338. Il détenait en garantie les seigneuries de Waldenbourg et de Homberg; il obtint également (1392) les deux forteresses d'Istein, dont l'une était sise au bord du Rhin et l'autre sur le rocher. Les Bâlois lui enlevèrent et rasèrent ces deux donjons (1409 et 1411). Pendant ces conflits à propos d'Istein, des Bâlois avaient été emprisonnés à Angenstein. Le chevalier Bourquard Münch succéda à son père dans la possession du fief; il eut des démêlés à propos de dettes avec Bernard de Thierstein et fit enlever par ses propres fils et enfermer à Angenstein un des serviteurs du comte. Celui-ci en appela à Bâle, qui fit relâcher le prisonnier. A la mort de messire Bourquard, son fils aîné ob-

tint en 1435 du comte Bernard de Thierstein le fief d'Angenstein. Ce Bourquard Münch de Landskron est celui qui, comme on sait, trouva une mort peu glorieuse sur le champ de bataille de Saint-Jacques. Un Confédéré blessé lui lança à la tête une grosse pierre en réponse aux propos blessants qu'il osait proférer contre les héros vaincus. Il mourut trois jours après des suites de sa blessure (29 août 1444). Son frère Jean reprit des mains de Jean de Thierstein le fief d'Angenstein. Une sœur, Stäseline, avait épousé Hans de Ramstein; on lui fit une dot de 1000 florins garantie par un cens annuel de 50 florins à valoir sur Angenstein. Jean Münch, marié deux fois, décéda sans enfants; le fief devint libre et fit retour aux comtes de Thierstein qui purent l'inféoder à nouveau. Toutefois la veuve de Bourquard Münch, Clara de Randegg, ayant obtenu la bourgeoisie de Bâle et droit de résidence au château, Angenstein fut ouvert aux Bâlois. Ceux-ci prirent sous leur protection leur nouvelle combourgeoise et signifièrent aux Soleurois d'avoir à respecter sa demeure.

Nous avons parlé, à propos du château de Pfeffingen, de la rivalité existant entre Bâle et Soleure à cause de l'héritage des Thierstein convoité par chacune de ces villes. Angenstein partagea au cours de ces intrigues le sort de Pfeffingen. En ce temps, le chevalier Valentin de Neuenstein avait succédé aux Münch dans la possession d'Angenstein, que lui avaient inféodé les Thierstein. Les Neuenstein descendaient d'une famille bâloise connue dès le XIIe siècle; en 1260, en effet, le chevalier Rodolphe est bourgmestre de Bâle. Au commencement du XIVe siècle, cette famille reçut en fief du prince-évêque le château de Neuenstein, dont les ruines existent encore entre Wahlen et Grindel; dès lors, elle prit le nom de cette seigneurie. Par des mariages, les Neuenstein s'allièrent aux chevaliers de Frick, aux seigneurs de Ferrette et aux sires de Blauenstein. Rodolphe de Neuenstein avait acquis en 1406 le droit de bourgeoisie à Soleure. En 1410, il s'empara de son château situé sur la hauteur entre La Bourg et Petit-Lucelle. Associé à Henri ze Rhein, il attaqua soudain en pleine paix, le soir de Noël 1411, les sujets de l'Autriche dans le Sundgau. Aussitôt les Bâlois, qui venaient de conclure une alliance avec la duchesse Catherine, assistés de ses propres troupes, assiégèrent les châteaux de Fürstenstein, de Blauenstein et de Neuenstein, qui avaient été aussi rebâtis après le tremblement de terre. Déjà le soir du 30 décembre 1411, Neuenstein tomba au pouvoir des assiégeants et la garnison fut envoyée à Bâle. Le lendemain, à la nuit tombante,

les Bâlois entraient à Blauenstein; mais la maison était vide; le chevalier Rodolphe de Neuenstein avait eu le temps de fuir avec la garnison. Les deux manoirs furent incendiés. Fürstenstein résista plus longtemps; il se rendit le 5 janvier 1412 et fut rasé. Dès lors, Rodolphe de Neuenstein entra au service d'Anne de Braunschweig, une duchesse d'Autriche, qui s'entremit pour lui afin de faire la paix avec Bâle (1421). En 1434 seulement, il obtint l'autorisation de rebâtir Neuenstein, sous la condition expresse de tenir à perpétuité ce château ouvert aux Bâlois. Mais en 1453, avec ses fils Valentin et Jean, il dut vendre ce domaine aux chevaliers de Bärenfels, les frères Jean, Wernlin et Lutold, pour la somme de 600 florins rhénans; peu après il mourut.

Son fils Valentin, aussi remuant que son père, lui succéda. Il est connu pour avoir commandé les guerriers bâlois pendant les guerres de Bourgogne. Mais déjà en 1477, il brisait le traité juré à vie avec Bâle pour devenir bourgeois de Soleure. Pendant son séjour à Angenstein, Valentin de Neuenstein provoqua par ses actes de violence et de pillage les plaintes des Bâlois; maintes fois ils firent à ce sujet des démarches auprès de la ville rivale de Soleure. Bientôt Angenstein eut d'autres maîtres, les chevaliers Kilchmann qui, originaires de Mellingen (Argovie), étaient devenus bourgeois de Bâle.

L'un d'eux, Frédéric, renonça à cette bourgeoisie pour entrer au service du comte Oswald de Thierstein qui l'installa comme vassal à Angenstein. Ses deux fils étant morts avant lui, il ne laissa qu'une fille, Ottilie, laquelle obtint le fief sous la tutelle de son oncle, Louis Kilchmann, qui revêtit les charges de bailli et régisseur du château et des biens en dépendant. Il est resté de lui un livre de comptabilité remarquable pour cette époque. Pendant une absence de quelques années, ce consciencieux intendant fut remplacé par Nicolas Einfaltig. Dans cet intervalle, le 8 octobre, des jeunes gens imprudents, dont le fils Einfaltig était du nombre, s'amusèrent à des exercices de tir dans les étages supérieurs du manoir bâtis en bois; le feu prit à la noble demeure, qui brûla entièrement. Les réclamations du baron, Louis Kilchmann, tendant à rendre Nicolas Einfaltig responsable du désastre, restèrent sans résultat. L'année suivante, vers la fin de 1495, le pont en bois d'Angenstein s'écroula sous le poids d'une voiture trop chargée; il fallut indemniser le charretier et reconstruire le pont comme faisant partie du domaine féodal qui percevait un droit de péage sur ce passage. Le château lui-même fut rebâti.

Louis Kilchmann, qui survécut à tous ses frères et sœurs, apparaît encore maintes fois comme tuteur de sa nièce Ottilie. Celle-ci épousa en premières noces Wolfgang de Lichtenfels; celui-ci ayant trouvé la mort dans le second incendie du château (août 1517), elle devint la femme de Jean Lochmann qui fut d'abord secrétaire de Guébwiller, et qui était devenu chancelier du Petit-Bâle. C'était l'époque où le dernier des Thierstein touchant à sa fin, on rivalisait d'intrigues et de ruses diplomatiques entre Bâle, Soleure, l'Autriche et le prince-évêque, aux fins de s'emparer des châteaux de Thierstein, de Pfeffingen, d'Angenstein et des terres surhypothéquées des comtes. Cette concurrence effrénée semble d'autant plus déplacée que, tout au moins en ce qui concerne les terres situées sur la rive gauche de la Birse, l'évêque en était le suzerain direct, ainsi que d'Angenstein, ici conjointement, il est vrai, avec l'Autriche. Une complication se présentait encore à propos de ce dernier fief. Le premier mari d'Ottilie Kilchmann, Wolfgang de Lichtenfels, seigneur d'Angenstein, avait conclu avec Soleure une vente du château et de la seigneurie pour le prix de 200 florins rhénans (23 avril 1516), sous réserve des droits du suzerain immédiat, le comte de Thierstein. Dès qu'il en eut connaissance, l'évêque Christophe d'Utenheim intervint pour faire valoir les droits du Chapitre et de l'Eglise de Bâle (août 1517). Il fut conclu entre l'évêque et le comte Henri de Thierstein un accord aux termes duquel, moyennant une certaine somme, les biens de la maison des Thierstein revenaient de droit à l'Evêché. Le comte devait sa vie durant toucher les revenus des fiefs et une rente de 100 florins était assurée à sa veuve; en cas de guerre, la ville de Bâle devait occuper les châteaux. Le contrat de vente passé contre tout droit entre Soleure et Wolfgang de Lichtenfels était par le fait cassé.

On se disputait pour des ruines, car pour la seconde fois, comme il a été dit, le feu avait pris au château d'Angenstein, dans la nuit du 14 août 1517, et Wolfgang avec sa famille, excepté l'épouse absente, avait péri dans les flammes. En 1518, l'empereur Maximilien au nom de l'Autriche avait inféodé au Haut-Chapitre la part d'Angenstein revenant à sa maison. Bâle, de son côté, avait avancé à l'évêque les sommes nécessaires au rachat des fiefs des Thierstein, dans l'espoir de reprendre un jour tous ces biens à l'Evêché déjà obéré de dettes. Peu avant sa mort, le 22 septembre 1519, le comte Henri renouvela le marché conclu avec l'évêque, de sorte que la seigneurie d'Angenstein revint entière-

ment et définitivement à l'Eglise de Bâle. La ville de Soleure éleva des objections à propos des taxes de passage à Angenstein, prétextant que ses sujets du Gilgenberg étaient lésés dans leurs droits. Sur la proposition de Berne, on convint que le domaine appartiendrait à l'évêque, à condition de ne point y rebâtir le château-fort. La situation était assez singulière. Le prince était maître d'Angenstein, mais le château devait rester en ruines! Pendant bien des années, il en fut ainsi. L'évêque louait les terres à des particuliers, à des paysans, pour les cultiver. C'est ainsi que le 10 janvier 1534, l'évêque Philippe de Gundelsheim prête à son gérant de Zwingen, Nicolas Summer, des terres avec droit de pêche et de péages relevant d'Angenstein, pour neuf ans, à condition de les faire valoir et d'en profiter; le fermier pouvait prendre dans les forêts le bois nécessaire, moyennant empêcher les délits; il payait 8 livres Stebler de bail annuel. Dix ans plus tard, le bail est renouvelé en faveur du même Summer, qui est alors gérant à Aesch pour le compte de l'Evêché. A sa mort, son beau-fils, Michel Schmidli, reprend le bail aux mêmes conditions pour douze ans (14 novembre 1552).

Mais déjà avant le terme fixé, nous voyons entrer en scène une famille intimement liée à Angenstein; c'est celle des Zipper, à qui revient la gloire d'avoir rebâti et conservé le noble castel au milieu de bien des vicissitudes. Les Zipper, à en juger par leurs armoiries, n'étaient pas de haute noblesse. Le chef de la lignée, docte et savant Wendelin Zipper, docteur en droit, était avocat et syndic du Chapitre. Adroit et entreprenant, expérimenté et rusé, il semblait qualifié pour relever Angenstein de ses ruines et lui rendre son ancienne splendeur. Le 18 novembre 1557, du consentement et avec l'approbation du Chapitre, l'évêque Melchior de Lichtenfels, en reconnaissance des mérites et des services du distingué docteur, lui cède en bonne et due forme le fief d'Angenstein, avec tous ses droits, revenus et dépendances, contre l'engagement de rebâtir l'habitation dans l'espace de 8 ans à ses frais et de payer une redevance annuelle de 400 florins.

Le docteur Zipper procéda avec une grande circonspection. Il demanda d'abord une reconnaissance officielle de toutes les terres et des droits relevant de la seigneurie. A cet effet, une commission composée des baillis de Pfeffingen et de Dorneck, assistés de trois ou quatre hommes d'âge et d'expérience, releva les limites des terres des deux côtés de la Birse (12 août 1558). Trois ans après, le contrat fut sanctionné par l'autorité suprême du pape

et les terres bien déterminées dans un nouvel acte. La redevance de 400 fut ramenée à 200 florins. Les dépenses occasionnées par la reconstruction du manoir dépassèrent sans doute les prévisions de maître Zipper, car en 1559 il adresse à l'évêque une requête dans laquelle il expose les frais que lui ont causés le rachat de plusieurs droits aliénés, la mise en valeur des terres et surtout la construction elle-même. Le prince accueillit sa demande en réduisant le cens annuel et en modifiant la lettre de fief de manière qu'à défaut d'héritiers mâles, les filles issues de sa lignée pourraient lui succéder. Le fief d'Angenstein était de ce fait susceptible de tomber en quenouille. La chapelle du château fut aussi restaurée et dédiée à Sainte Anne et à Saint Wendelin. L'évêque et les chanoines firent don des beaux vitraux qui portent la date de 1562 et qu'on admire encore maintenant dans le petit sanctuaire. Pour la dotation de cette chapelle, le prince renonça au quart des dîmes qu'il percevait sur le territoire d'Angenstein, le curé de Pfeffingen donna dans le même but son quart de dîmes et le Chapitre de Bâle abandonna également les deux quarts qui lui revenaient sur les dîmes de la seigneurie.

La ville de Soleure ne voyait pas de bon œil reconstruire le manoir d'Angenstein; elle craignait que ce ne fût un moyen d'entraver pour ses ressortissants le libre passage du pont, lorsqu'ils auraient des denrées ou marchandises à y voiturer. Elle faisait valoir l'accord intervenu entre elle et l'évêque, aux termes duquel la forteresse ne pourrait pas être reconstruite. Il y eut un long échange de lettres entre les Soleurois, l'évêque et Wendelin Zipper. Cette copieuse littérature fait voir quel fin diplomate était le nouveau maître d'Angenstein. Il finit par gagner sa cause, en représentant que ce qu'il faisait rebâtir était moins une forteresse qu'une demeure spacieuse et sûre, capable de fournir un abri anx gens du domaine; qu'en outre, lui et ses descendants respecteraient toujours les privilèges des Soleurois quant au libre usage du droit de transit sur le pont. Bon gré mal gré, Soleure retira son opposition et autorisa même maître Zipper à s'approvisionner de chaux et de matériaux à Dornach. De son côté, l'empereur Ferdinand, au nom de l'Autriche, accorda en 1563 l'autorisation de relever Angenstein pour la part qui revenait à cette maison; le persévérant docteur termina son œuvre. Ce ne fut pas sans s'endetter, car peu avant sa mort, il sollicita de l'évêque la permission d'hypothéquer le domaine pour 1000 florins que lui prêta Félix Platter, docteur en médecine à Bâle (27 février 1568). La question des

péages, dont les revenus incombaient au château, souleva encore bien des chicanes. Ces contestations ne cessèrent que lors de la mise en vigueur de l'ordonnance sur les droits de transit, promulguée deux cents ans après, le 27 octobre 1753.

Wendelin Zipper mourut à Häsingen, laissant 5 fils et 4 filles (1569). Son fils aîné, du même nom, lui succéda dans la jouissance d'Angenstein. Cependant la famille des Zipper, sans doute chargée de dettes, semble avoir eu le désir de céder la seigneurie. Une demande en ce sens fut adressée au prince-évêque, Melchior de Lichtenfels, déjà en 1572 et renouvelée en 1579. L'évêque se déclara d'accord, à condition que le nouveau vassal lui fût agréable ainsi qu'à la maison d'Autriche. Il paraît qu'aucun acquéreur remplissant ces conditions ne se présenta, car sous Christophe de Blarer, l'autorisation fut de nouveau sollicitée. Le nouvel évêque ajouta d'autres conditions. Le futur acquéreur devait être catholique, bien noté dans son entourage, n'être sujet de nulle cité étrangère mais de l'Evêché seulement. En outre, le fief ne devait plus tomber en quenouille, mais être réservé aux seuls héritiers mâles et relever de Pfeffingen comme instance judiciaire. L'amateur présumé était Léonard Thurneisser, médecin brandebourgeois, qui acceptait les conditions posées, sauf la réserve excluant les filles de l'héritage du fief. La vente n'eut pas lieu. Christophe de Blarer renouvela la lettre de fief en faveur de Wendelin Zipper, comme aîné et agissant au nom de ses frères Alexandre, Jacques, Louis et Simon. Les quatre sœurs s'appelaient Anna, Marguerite, Sybille et Elisabeth. Cette nombreuse famille semble s'être trouvée longtemps encore dans des embarras financiers. En 1579, une supplique est adressée à l'évêque pour que le paiement de la dette de 1000 florins, hypothéquée sur Angenstein à Félix Platter pour 10 ans, et dont le terme est échu, puisse être prorogé pour une durée de 6 ans; car contre toute espérance, disent les suppliants, le projet de vente à Léonard Thurneisser n'a pas abouti. En outre, la veuve Zipper ayant hérité de sa mère, Marguerite Mägerin, de Sulz en Wurtemberg, la somme de 2000 florins, dont 200 devaient être versés en amortissement de la dette, ses enfants demandent que cette retenue n'ait pas lieu.

Ce fut le troisième frère, Jacques Zipper, qui sauva la situation. Il racheta les parts de ses frères et sœurs pour la somme de 5500 florins stebler de Bâle (24 février 1584). Etaient compris dans la vente: la ferme d'Oberäsch, d'autres terres dans les environs, le bétail, les chevaux, barques, vaisselle et meubles. La mère, veuve

Anna Zipper, avait droit sa vie durant à être logée à Angenstein aux frais de l'acheteur. Celui-ci revêtit dans la suite la charge de greffier aulique au château de Birseck; il ne laissa qu'une fille, Anne, et un fils, Jean-Jacques, qui fut mis en possession du fief d'Angenstein par l'évêque, Guillaume Rinck de Baldenstein, le 31 octobre 1611. Henri d'Ostein renouvela l'investiture le 12 juin 1630. La sœur, Anne Zipper, qui avait épousé Christophe Goll d'Ensisheim, fut indemnisée par 700 florins.

On était dans les années néfastes de la Guerre de Trente Ans. Les Confédérés ne purent pas empêcher le duc Bernard de Saxe-Weimar de s'emparer du château de Pfeffingen dont il fit son quartier général. Quant à Angenstein, Jean-Jacques Zipper essaya, pour le sauver, d'un subterfuge bien naïf. Il y fit amener quantité de vivres et réunir un certain nombre de paysans des environs, puis il fit dire aux Suédois que le château était gardé par une garnison de Confédérés. Ces bandes avides de pillage ne s'en laissèrent pas imposer. Attirées par le butin, elles prirent de force le manoir, chassèrent les paysans et s'emparèrent de tous les vivres. Le châtelain lui-même avait eu la précaution de fuir, emportant ses archives et ses biens les plus précieux. Malgré les réclamations réitérées des Confédérés, les châteaux des anciens Thierstein restèrent aux mains des Suédois pendant trois ans. Ils n'abandonnèrent Angenstein qu'en mars 1640, après y avoir causé de grands dégâts.

Lorsque Béat-Albert de Ramstein fut élu évêque de Bâle, Jean-Jacques Zipper sollicita de la cour le renouvellement de la lettre de fief pour lui-même, pour ses enfants et les enfants de sa sœur Anne Goll (23 août 1647). Mais il mourut l'année suivante, le 21 octobre 1648. Sa femme, Suzanne Meyer de Hirzbach, était déjà morte en 1629. Ils laissaient cinq enfants, dont trois fils: Wendelin-Christophe, Jean-Jacques, François-Martin, et deux filles: Marie-Elisabeth, qui épousa Ulrich Hug, greffier de la seigneurie de Landser, et Marie-Véronique, qui fut la femme de Rodolphe Wetzel, schultheiss de Ruffach. L'aîné, Wendelin-Christophe, se désista de ses droits en faveur de ses deux frères, moyennant la somme de 2000 florins, comme part d'héritage; il posait en outre les conditions que si Jean-Jacques venait à se marier, le frère cadet devait être indemnisé pour son droit sur le fief; si du mariage présumé il ne naissait pas d'enfants, le fief devait en entier revenir à François-Martin; si celui-ci à son tour ne laissait pas d'héritiers, Angenstein appartiendrait à lui-même, Wendelin-Christophe, ou à ses descen-

dants. Chacune des sœurs eut 2000 florins assignés sur des terres. On partagea le mobilier et l'argenterie qui, paraît-il, étaient assez considérables.

Jean-Jacques, le jeune, se présenta donc seul devant l'évêque et lui exposa cet arrangement de famille, auquel le prince donna son approbation; l'investiture du fief fut conférée au suppléant (1648). La ville de Soleure fut indemnisée des frais et des pertes que le passage des Suédois lui avait causés à propos d'Angenstein (1649). Le 20 octobre 1651, Jean-Jacques Zipper sollicite le renouvellement de l'investiture par devant le nouvel évêque, Jean-François de Schönau. Celui-ci étant mort, la même formalité se répète à la cour de Jean-Conrad de Roggenbach, (7 février 1661). Une quatrième fois, le seigneur d'Angenstein fit la même démarche auprès de Jacques Rinck de Baldenstein; mais alors ses enfants figuraient dans l'acte d'investiture. Il avait trois fils: François-Sébastien, Jean-Conrad, Béat-Wendelin, et deux filles: Marie-Marguerite et Sibylle (8 novembre 1693). Lui-même mourut tôt après et, le 23 mai 1696, la lettre de fief est accordée au fils aîné, François-Sébastien, agissant tant pour lui que pour ses frères et sœurs.

Le nouveau chef de la maison d'Angenstein était conseiller à la cour du prince et préfet du comté de Leiningen; il épousa noble demoiselle Marie-Anastasie-Apollonie-Constance, comtesse de Wickha, en 1701. Il lui donnait par contrat de mariage 2000 florins pour son trousseau, et déposait dans la corbeille de noce 500 florins bâlois, de riches vêtements, des chaînes d'or, bagues, bracelets et autres bijoux. En cas de veuvage, elle avait droit de résider à Angenstein, ou dans telle demeure lui agréant; il lui assurait 20 toises de bois, 24 mesures de vin, 30 sacs d'avoine, de la paille et du foin pour 3 pièces de bétail. Après conclusion du mariage, les époux firent leur testament. Ce document minutieux comporte 14 grandes pages; il est signé par les testateurs, par sept témoins et par le tabellion qui a rédigé l'acte. Les époux s'instituent réciproquement héritiers et fondent 300 messes pour le repos de leur âme. La noble dame avait un frère, le comte Ferdinand de Wickha, conseiller de Sa Majesté l'empereur à Innsbruck; un autre frère, François-Sigismond-Joseph, était grand-chantre du chapitre de Bâle; une sœur, Maria-Anna-Madeleine-Claudine, était chanoinesse à Haal; une autre sœur, Marie-Eléonore-Ursule, était religieuse de l'ordre de St-Ursule.

François-Sébastien Zipper régla aussi les parts de ses frères et sœurs: Béat-Wendelin eut des terres; une sœur reçut 3500 livres;

Jean-Conrad obtint le domaine de Blotzheim, moyennant payer une somme égale à l'autre sœur. La requête tendant au renouvellement de l'investiture en faveur de François-Sébastien et de ses frères et sœurs fut présentée à l'évêque Jean-Conrad de Reinach-Hirzbach, le 16 septembre 1705, qui l'eut pour agréable.

La commune de Grellingue eut des difficultés avec le sire d'Angenstein, à propos du pont sur lequel elle prétendait avoir libre passage. Cet incident nous fait connaître que la seule route carrossable, encore à cette époque, entre Aesch et Grellingue, passait sous le rocher d'Angenstein et par le village de Duggingen. Le prince-évêque décida que les communiers de Grellingue ne devaient pas payer le droit de péage pour leurs propres récoltes; mais que pour les denrées et autres marchandises vendues ou achetées ils étaient tenus, comme les autres sujets, à la taxe pour l'entretien du pont. François-Sébastien Zipper mourut le 12 janvier 1721 ; il était conseiller aulique, lieutenant du prince à Pfeffingen et syndic du chapitre de Bâle.

Il n'avait qu'un fils, François-Henri, qui mourut jeune déjà en 1724, et six filles dont quatre se marièrent: Marie-Ursule-Conradine épousa Jean-Michel de Noël; Marie-Suzanne-Anastasie-Louise, François-Conrad de Grandvillers; Marie-Elisabeth, Jean-Baptiste de Valoreille et Marie-Anna, François-Xavier Klöckler de Münchenstein. Dès lors, des compétitions interminables s'élevèrent au sujet de la succession d'Angenstein. De suite après la mort du dernier seigneur (1721) le comte François-Sigismond de Wickha, tuteur des enfants de François-Sébastien Zipper, sollicita pour eux l'investiture du fief. En même temps, Béat-Wendelin, frère du défunt, faisait la même demande en sa qualité de représentant des Zipper. Ce fut lui qui obtint gain de cause en faveur de son neveu et de ses nièces. Le neveu, François-Henri, étant mort mineur peu après, comme nous l'avons dit, Béat-Wendelin revendiqua le fief cette fois pour lui-même, comme seul descendant mâle capable d'hériter des titres d'Angenstein. Mais il y avait encore un frère, Jean-Conrad, vice-doyen du chapitre de Leimental; celui-ci réclamait Angenstein pour sa belle-sœur, la veuve de Sébastien et de ses quatre filles mariées comme il a été dit. Enfin la veuve elle-même faisait valoir devant l'évêque les droits que son mari lui avait assurés par testament, à savoir l'usufruit d'Angenstein. Il y eut procès!

Béat-Wendelin contestait à son frère, parce que prêtre, le droit de réclamer le fief. Pour en finir, il fut pris une décision provisoire (1730): Angenstein fut adjugé aux deux souches des Zipper

représentées par Béat-Wendelin; celui-ci, pour recevoir l'investiture dut paraître à la cour botté et éperonné. La paix fut rétablie dans la famille pour quelque temps. Le 21 janvier 1737, Marie-Ursule-Conradine Zipper d'Angenstein annonce d'Arlesheim à l'évêque son mariage avec Monsieur Michel de Noël, (après avoir refusé M. de Maller) et demande au prince son consentement. Le 12 juin 1742, sa plus jeune sœur agit de même, lors de son mariage avec Monsieur de Grandvillers de Porrentruy.

Le prince-évêque Jean-Conrad de Reinach-Hirzbach étant mort en 1737, il eut pour successeur Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrun. Béat-Wendelin Zipper intervint aussitôt auprès de lui pour faire renouveler la lettre de fief pour lui-même et ses deux filles. Ses deux nièces, les dames Noël et de Grandvillers, représentées par le comte Wickha, maître-bourgeois de Delémont, en firent autant pour leur propre compte. A la mort du prince, les mêmes formalités se répétèrent devant son successeur. Le 20 avril 1744, „Marie-Ursule-Conradine de Zipper, épouse de Jean Michel de Noël, ecquyer, conseiller, secrétaire du Roy, et Marie-Suzanne-Anastasie de Zipper, épouse de François-Conrad de Grandvillers, conseiller aulique de son Altesse, sollicitent l'investiture". Cette fois, elles ont précédé leur oncle, Béat-Wendelin qui, quatre jours après, présente la même requête pour lui et ses deux filles. Celles-ci, après la mort de leur père, sont représentées par leur cousin Léopold de Schütz (10 décembre 1744). Jean-Michel de Noël meurt dans le même temps et c'est François-Joseph Spraul, greffier des bailliages du Haut et Bas Landser et baronnie du grand Huningue, qui demande l'investiture pour le seul fils du défunt, Jean-Michel-Joseph-Antoine-Wendelin de Noël, comme représentant de cette lignée, tandis que François-Conrad de Grandvillers intervient à même fin pour le compte de son épouse Marie-Suzanne de Zipper. On semble avoir oublié que les filles n'avaient pas le droit d'hériter du fief; mais ce grand monde encombrant la cour y était très puissant, il ne doutait pas de bénéficier d'un passe-droit dû à sa haute situation. La question litigieuse du droit de succession resta plus de dix ans sans solution.

En 1750 et en 1763, une requête fut à nouveau présentée par dame Marie-Anne-Ursule-Conradine et sa sœur, auxquelles se joignit encore quelque temps après leur beau-frère François-Xavier Klöckler de Münchenstein, capitaine dans un régiment suédois, agissant au nom de sa femme Marie-Anne Zipper. Comme la question restait pendante, les dames de Grandvillers et de Noël firent

une nouvelle démarche, le 3 mai 1767, auprès de l'évêque, en demandant instamment „qu'après la mort des suppliantes, leurs enfants soient en leur ditte qualité appelés à la succession du fief, sans que le procureur de son Altesse puisse leur intenter une action en réversibilité, soit réunion du fief aux domaines de la cour.“ La supplique était appuyée d'un long mémoire des avocats Scheppelin et Delefils, le jeune, qui avaient réuni les actes de la cause depuis 1557. Les pièces furent soumises à l'Université de Tübingen pour les étudier et décider si le fief revenait aux seuls héritiers de Wendelin Zipper, pour autant qu'ils en portaient le nom, ou si on pouvait aussi l'attribuer aux descendants des filles Zipper, respectivement à leurs maris portant d'autres noms. Une conclusion, laborieusement établie, on peut le croire, fut donnée, le 14 mars 1769, en faveur de ces dames. Néanmoins l'affaire resta encore en suspens jusqu'à la mort du prince de Montjoie. Sous son successeur, le prince de Wangen, le fief fut concédé en faveur des filles de Béat-Wendelin, aussi bien que de celles de François-Sébastien Zipper. La même procédure fut suivie sous le prince-évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach, en 1782 et 1783.

Enfin, après la mort de Madame de Noël, il fallut tout de même prendre un parti. Le 7 avril 1788, l'évêque informa les conseillers de la cour que le fils de feue Madame de Noël, Jean-Michel, et sa sœur, Marie-Ursule, avaient présenté une pétition pour être mis en possession du fief d'Angenstein. Il les invitait à rechercher si réellement les pétitionnaires avaient des droits sur le fief, ou s'il ne devait pas faire retour à la mense épiscopale, vu que depuis 1730 la question n'avait jamais été tranchée à fond. La cour se prononça en faveur des jeunes de Noël, et le chapitre opina dans le même sens, non toutefois sans faire remarquer qu'en suivant cette voie, « le fief à la fin se trouverait morcelé entre un grand nombre de vassaux venus de tous pays ». L'évêque, à la date du 21 juin 1788, signifia au conseiller de la cour, François-Conrad de Grandvillers, bailli d'Ajoie, pour lui-même et son épouse Marie-Suzanne, comme aussi pour les héritiers de sa belle-sœur défunte, Jean-Michel et Marie-Ursule de Noël, la sentence suivante : « A teneur du présent jugement les descendants du premier acquéreur, docteur Wendelin Zipper, qui ne portent plus son nom, sont déclarés aptes à jouir du fief d'Angenstein, toutefois en observant l'usage prévalu dans la parenté d'indemniser les ayant-droits alliés ou parents, sans préjudice des droits et de l'intégrité du fief lui-même ». — Jean-Michel de Noël épousa sa cousine, Marianne-Ré-

gina de Grandvillers, mais le mariage resta stérile. Ainsi finit l'histoire des Zipper d'Angenstein; bientôt d'autres événements allaient bouleverser l'ancien état des choses dans l'Evêché.

A la fin de l'année 1792, les Français s'emparèrent des Etats du prince-évêque et leurs amis proclamèrent la République rauracienne; tous les fiefs de la principauté furent abolis, y compris ceux d'Angenstein. Le 7 mars 1793, l'Evêché fut réuni à la France sous le nom de département du *Mont-Terrible* (fausse interprétation de Monterry). Le canton de Soleure témoigna, non sans arrière-pensée, une particulière sollicitude au château d'Angenstein.

Il était, en effet, ainsi que les manoirs de Zwingen et de Pfeffingen, occupé par les soldats de la République. Le gouvernement de Soleure réclama contre cette usurpation auprès du général Custine, alléguant que ces châteaux en cas de guerre avaient toujours été ouverts à ses milices. Les Français ne tinrent pas compte de cette protestation. Au contraire, la Convention nationale ayant décrété en 1793 de faire raser les châteaux de France, celui d'Angenstein courait grand risque de subir le même sort. Le 27 janvier 1794, le lieutenant Charles Wirz de Soleure, qui avait épousé une demoiselle de Grandvillers de Delémont, représenta au Conseil de sa ville natale que ce château appartenait à sa femme et à son beau-frère. Il ajoutait que la «forteresse, les anciens documents en faisaient foi, avait toujours été en temps de guerre, une maison ouverte aux Soleurois; il suppliait le gouvernement d'aviser aux moyens de sauver cet ancien héritage et d'accorder à la famille de Grandvillers, qui en était la légitime propriétaire, le droit de bourgeoisie, la famille s'engageant à ne profiter de cette faveur que pour arracher à une ruine certaine le castel séculaire». Le général Altermatt qui commandait les troupes soleuroises dans les bailliages du Dorneck et du Thierstein, fut chargé de faire rechercher dans les archives de Porrentruy les titres établissant les droits de Soleure sur Angenstein. Quant au droit de bourgeoisie sollicité par les de Grandvillers, une commission fut déléguée pour étudier la question. Tous ces pourparlers et ces recherches aboutirent à faire déclarer que les Zipper d'Angenstein n'avaient jamais été bourgeois de Soleure; que, par contre, ils avaient accordé le libre passage du pont aux ressortissants de cet Etat qui, en retour, avait toujours protégé le château. La demande des de Grandvillers fut donc rejetée, et quatre années plus tard, la tempête révolutionnaire était aux portes de Soleure même.

En 1798, les héritiers des Zipper vendirent Angenstein à l'ingénieur Kastner, de Strasbourg, qui le restaura et l'entretint avec

diligence et goût jusqu'à en faire une résidence charmante. Le congrès de Vienne ayant attribué l'Evêché en partie à Bâle, en partie à Berne, Angenstein sis sur la commune de Duggingen devint bernois et la rivalité cessa entre Bâle et Soleure qui le convoitaient depuis des siècles. Ainsi vont les choses! Le château passa par diverses mains; les propriétaires actuels l'ont délaissé pour bâtir, dans le voisinage, une villa moderne. La noble demeure est habitée par le fermier et par un concierge; une grande partie est vide et assez délabrée.

Le rocher d'Angenstein est traversé, exactement sous le donjon, par un tunnel de la ligne Delémont-Bâle; en le quittant, les trains touchent la gare d'Aesch. De tous les châteaux environnants, nombreux vestiges d'une civilisation éteinte, Angenstein est le seul encore habité, le seul par conséquent qui soit conservé dans ses parties essentielles. A part le mur d'enceinte et la porte principale du côté ouest, qui ont disparu, l'aspect général a peu changé depuis Wendelin Zipper. Par sa situation, sa masse imposante, son cachet tout particulier, la noble demeure est un des principaux attraits de la contrée qui n'en manque certes pas. Ce qui frappe d'abord le regard, c'est le donjon proprement dit; il est de forme carrée et d'une dimension d'environ 15 mètres sur 11,30 de vide intérieur; les murs ont une épaisseur de 2,10 mètres et 18 de hauteur. A la base, la construction se compose de beaux mœllons de calcaire placés en assises régulières; plus haut, on remarque des assises de tuf; vers le troisième étage, les moellons de calcaire et de tuf mélangés sont plus petits; enfin vers le sommet, c'est un mur ordinaire de pierres non taillées et de mortier recouvert d'un crépissage à la chaux. Cette partie est assurément de l'époque de la restauration entreprise par Wendelin Zipper après les deux incendies. Le mur du côté sud domine l'abîme; on y voit un bandeau et des ouvertures carrées placées régulièrement; ces trous se retrouvent à la même hauteur sur la façade de l'ouest et il y en a encore deux à la façade nord; des solives y étaient engagées pour supporter les combles en bois et le toit qui furent anéantis par le feu et n'ont pas été rétablis. Le pourtour du sommet des murs présente un chemin de ronde recouvert d'un toit abaissé vers la cour intérieure; des meurtrières y ont été pratiquées; elles permettent de surveiller les abords du château dont elles font, malgré les affirmations du docteur Zipper, une vraie forteresse. Il y a certaines baies de fenêtres, celles qui n'ont pas été remaniées, qui ont un caractère franchement gothique. La paroi de l'ouest présente une fissure traversant tout le mur; elle est due

sans doute, comme on l'a vu, au tremblement de terre de 1356. Si l'on remarque que cette faille n'existe pas vers le haut, on peut fixer le point où commencent les constructions postérieures à cet événement. Celles-ci s'élèvent tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des murs du donjon auxquels elles sont adossées; la plupart, vers le sommet, du moins, ne sont qu'en règle-mur. Beaucoup des anciennes fenêtres furent ainsi déformées et remplacées par des baies modernes sans style et sans harmonie. Cependant vers le troisième et le quatrième étage, là où les murs sont libres, on peut encore admirer en belle ordonnance des fenêtres jumelles gothiques dont les montants sont en grès rouge.

Pour monter sur les murs, Wendelin Zipper fit construire une tour ronde qui est adossée à l'angle nord-est. En entrant dans la cour on voit à gauche la porte de la chapelle dominant un large perron; la chapelle elle-même occupe une tourelle adossée extérieurement à la paroi est du donjon; on y admire les trois vitraux datant de 1562 qui représentent en grand la Nativité, le Crucifiement et la descente du St-Esprit. Aux angles supérieurs, de petits tableaux ont comme sujets des scènes de la vie du Sauveur. Dans le bas, on voit agenouillés l'évêque Melchior de Lichtenfels et dix chanoines avec leurs noms et armoiries; ce sont les fondateurs et bienfaiteurs du petit sanctuaire qui n'est pas désaffecté, car chaque année, aux fêtes de Ste-Anne et de St-Wendelin, le curé de Pfeffingen y célèbre un office en souvenir des anniversaires fondés par la famille des Zipper.

On accède à la cour supérieure par un grand escalier qui dessert l'habitation du fermier, dont l'entrée se trouve dans la cour inférieure, et aussi par un petit escalier de service aménagé dans les bâtiments occupant les côtés nord et est. La cour inférieure est dix mètres plus bas que celle du donjon; elle est entourée de bâtisses servant de remises, granges, celliers et demeure au fermier. Celle-ci porte sur sa façade les armes des Zipper, consistant en un vase de fleurs; le vase est rouge, les tiges vertes et les fleurs blanches. Cette cour et les constructions qui l'occupent ont sans doute pris la place du petit fortin qui portait le nom d'Engenstein. Celui-ci a disparu ainsi que l'entrée principale qui faisait face au pont de la Birse. On entre maintenant à Angenstein du côté de l'est par une porte qui n'a rien de solennel: c'est une vaste porte de grange. Néanmoins, tout rustique que soit ce vestibule, il ne doit pas rebuter l'amateur de vieux souvenirs; à Angenstein mieux qu'en un autre donjon, il trouvera pleine satisfaction.